



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

machines et équipements

Question écrite n° 115255

Texte de la question

M. Martial Saddier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le seuil de puissance des machines installées dans l'industrie. Dans le cadre des travaux menés pour la simplification de la nomenclature des installations classées, il serait souhaitable de tenir compte de l'évolution de l'appareil productif de notre pays et de la puissance nécessaire à son fonctionnement, ainsi que du meilleur respect environnemental des machines modernes. Ainsi, il souhaite savoir si elle envisage de retenir le seuil de 300 kW pour la déclaration et 3000 kW pour l'autorisation. Concernant la mesure de la consommation énergétique, il lui demande s'il serait possible de prendre en compte la puissance électrique souscrite au compteur, conformément à la pratique de l'inspection des Installations Classées, plutôt que la puissance installée théorique qui ne correspond pas à la réalité.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115255

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 28